

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 99****26 février 1996****SOMMAIRE**

Acticroissance, Sicav, Luxembourg . . . . .	page 4749	Kirola International S.A., Luxembourg . . . . .	4721
Actifinance International, Sicav, Luxembourg . . . . .	4748	Kowa S.A., Luxembourg . . . . .	4717
Banque du Timbre, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4745	Licem Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	4721
Blatteus S.A., Luxembourg . . . . .	4751	Luxallya Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4721
Carmar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4750	Luxsack S.A., Luxembourg . . . . .	4721
Création Finance S.A., Luxembourg . . . . .	4750	Mafitec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4722, 4723
Daltar S.A., Luxembourg . . . . .	4751	Magepar S.A., Strassen . . . . .	4722
Ekspres International Investment S.A., Luxembg . . . . .	4706	Ma. Lo S.A.H., Luxembourg . . . . .	4719, 4720
Estambra S.A., Luxembourg . . . . .	4752	Matériaux Hoffmann, S.à r.l., Roodt-sur-Syre . . . . .	4721
Europartiaire S.A., Luxembourg . . . . .	4706	Mayon, S.à r.l. et Cie, S.C.A., Luxembourg . . . . .	4722
(The) European Warrant Fund, Sicav, Senningerbg . . . . .	4752	MC Marketing, S.à r.l., Stadtbredimus . . . . .	4723, 4724
Evorafin S.A., Luxembourg . . . . .	4707	Mechten Aktiengesellschaft, Luxembourg . . . . .	4724
Fardem Lux S.A., Luxembourg . . . . .	4707	MeesPierson (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	4724
Fiduciaire Compta-Présent S.A., Luxembourg . . . . .	4708	Mereto Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4726
Fidu-Concept, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4708, 4709	Mosel International S.A., Luxembourg . . . . .	4725
Financière Palmere S.A., Luxembourg . . . . .	4706	Murovest International S.A., Luxembourg . . . . .	4725
Finanter Incorporation S.A., Luxembourg . . . . .	4709	Navy S.A.H. Holding, Luxembourg . . . . .	4725
Finfinance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4711	Nisko Holding and Development Cie S.A., Luxembg . . . . .	4726
Food and Feed Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4709	Norfin International S.A., Luxembourg . . . . .	4718
F.T.T. S.A., Luxembourg . . . . .	4707, 4708	N.R.G. Belgium S.A., Bruxelles . . . . .	4727
Galenos Investments S.A., Luxembourg . . . . .	4711	Omni-Cash Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	4727
Genfinance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	4710	Omni-Cash, Sicav, Luxembourg . . . . .	4726
Girard S.A.H., Luxembourg . . . . .	4712, 4713	Omniion S.A., Luxembourg . . . . .	4727, 4728
Glashandel Reiland & Co, GmbH, Luxembourg . . . . .	4712	Overseas Development Bank S.A., Luxembourg . . . . .	4713
Hansa Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxembourg . . . . .	4711	PA.BE S.A.H., Luxembourg . . . . .	4728, 4729
Happy Vins S.A., Luxembourg . . . . .	4709, 4710	Panev S.A., Luxembourg . . . . .	4730
Heliotrope S.A., Luxembourg . . . . .	4713	Pänlux, S.à r.l., Septfontaines . . . . .	4729, 4730
Hels Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	4716, 4717	Partim International S.A., Luxembourg . . . . .	4740
Hypo Foreign & Colonial Portfolios Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	4715	Performance Invest S.A., Luxembourg . . . . .	4751
IGAL, International General Associates in Luxembourg, Luxembourg . . . . .	4751	Petange Percontrol Investments S.C.A. Holding, Luxembourg . . . . .	4741
IMM. International S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .	4714, 4715	Quarck Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	4741
Incoma, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4716	Ram Air S.A., Luxembourg . . . . .	4744
Interhold S.A., Luxembourg . . . . .	4716	Samarec S.A., Luxembourg . . . . .	4740
Intermeat Services S.A., Dudelange . . . . .	4715	Sanbert Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4745
International Business Sales Activities, S.à r.l., Hesperange . . . . .	4718	Sefipar S.A., Luxembourg . . . . .	4730
Intertext International S.A., Luxembourg . . . . .	4736	Shell Luxembourgeoise S.A., Bertrange . . . . .	4746
Inverplan Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	4717, 4718	SIAF, Société d'Investissement Agricole et Forestier, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4734
Investplus, Sicav, Luxembourg . . . . .	4719	Société de Commerce d'Emballage S.A., Luxembg . . . . .	4747
Ippa Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	4719	Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A., Luxembourg . . . . .	4747
I.T.O.C. S.A., International Translators Organizers & Consultants S.A., Luxembourg . . . . .	4752	Sofinance S.A., Luxembourg . . . . .	4743, 4744
Iverness S.A., Luxembourg . . . . .	4714	Sofinel International S.A., Luxembourg . . . . .	4747, 4748
Jamar S.A., Luxembourg . . . . .	4710	Souimanga Company S.A., Luxembourg . . . . .	4748
Joliu S.A., Luxembourg . . . . .	4719	Steparex, S.à r.l., Strassen . . . . .	4748
J.P. Morgan Fund Services S.A., Luxembourg . . . . .	4719	Taisei Europe Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4748
		Weiler, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4746
		(Arthur) Welter Distribution, S.à r.l., Leudelage . . . . .	4742

**EKSPRES INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 43.225.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes de l'exercice 1995, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration:*

M. Aclan Acar, employé de banque, Istanbul, Turquie,  
M. Tanju Oguz, employé de banque, Istanbul, Turquie (en remplacement de M. Behzat Yildirimer, démissionnaire),  
M. Cüneyt Sezgin, employé de banque Istanbul, Turquie (en remplacement de M. Hüseyin Fehmi Cubukcu, démissionnaire).

*Commissaire aux comptes:*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme  
Pour EKSPRES INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00608/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**EUROPARTIAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.498.

Le bilan au 31 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour EUROPARTIAIRE S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(00612/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**FINANCIERE PALMERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 50.254.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 30 janvier 1995, publié au Mémorial C, numéro 253 du 12 juin 1995.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société FINANCIERE PALMERE S.A. qui s'est tenue le 18 novembre 1995, les décisions suivantes ont été prises:

– Messieurs Didier Kirsch, Karl Guenard et Thierry Kraeminger ayant présente, en tant qu'administrateurs leurs démissions à l'assemblée, cette dernière l'accepte et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur De Hoogd Arjean, économiste, demeurant à NL-Wieringermeer,
- Monsieur De Jong Jan, ingénieur technique, demeurant à NL-Oudenbosch,
- Monsieur de Jong Gerrit, capitaine, demeurant à NL-Ramsdonk.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

– REVILUX S.A. ayant présenté, en tant que commissaire aux comptes, sa démission à l'assemblée, cette dernière l'accepte et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur De Hoogd Gabry, juriste, demeurant à NL-Purmerend.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00620/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**EVORAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.321.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour EVORAFIN S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

(00613/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**EVORAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.321.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour EVORAFIN S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

(00614/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**FARDEM LUX S.A., Aktiengesellschaft (in Liquidation).**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

**AUFLÖSUNG**

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. Dezember 1995 hervor:

1. dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und die Gesellschaft aufgehört hat zu bestehen;
2. dass den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Aufsichtskommissar, dem Liquidator und dem Prüfungskommissar Entlastung erteilt wurde;
3. dass die Gesellschaftsakten für die gesetzliche Dauer an folgendem Ort aufbewahrt werden:  
FIDUNORT, S.à r.l., 124, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach;
4. dass Herr J.W. den Dulk, wohnhaft in NL-6401 JH Heerlen, mit der Erledigung aller Abrechnungen, Steuererklärungen und Zahlungen, sowie aller sonstigen Formalitäten beauftragt wurde.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1996, vol. 475, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00615/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**F.T.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 42.083.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, vol. 475, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Signature.

(00625/646/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**F.T.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 42.083.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 475, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Signature.

(00626/646/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.



**FIDU-CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1996, vol. 475, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile  
Signature

(00619/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**FINANTER INCORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 12.790.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 457, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour FINANTER INCORPORATION S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(00621/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**FOOD AND FEED HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 38.402.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration:*

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué,

M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires de Liège, Luxembourg,

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

*Commissaire aux comptes:*

INTERAUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme  
Pour FOOD AND FEED HOLDING S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00624/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**HAPPY VINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Par la présente, Monsieur E. Wirtz démissionne avec effet au 3 janvier 1996 de son mandat d'administrateur de la société.

E. Wirtz.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00635/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**HAPPY VINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Par la présente, Monsieur A. Schumacker démissionne avec effet au 3 janvier 1996 de son mandat d'administrateur de la société.

A. Schuhmacker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00636/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**HAPPY VINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Par la présente, Monsieur D. Kubiak démissionne avec effet au 3 janvier 1996 de son mandat d'administrateur de la société.

D. Kubiak.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00637/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**HAPPY VINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Par la présente KATTO FINANCIAL SERVICES S.A. démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 3 janvier 1996 .

KATTO FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00638/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**HAPPY VINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Par la présente INVEST CONTROL résilie le contrat de domiciliation avec la société avec effet au 3 janvier 1996 .

INVEST CONTROL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00639/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**GENFINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.784.

*Extrait du procès-verbal d'une résolution circulaire du 28 novembre 1995*

Les administrateurs de la société, ont, à l'unanimité des voix, décidé d'octroyer un pouvoir de signature sur les comptes de la société GENFINANCE LUXEMBOURG à:

- 1) Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm.
- 2) Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Ehlange-sur-Mess, en remplacement de Monsieur Roger Petry.
- 3) Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn, en remplacement de Madame Marie-José Reyter.

Ils pourront valablement engager la société en signant chacun conjointement avec un administrateur de la société.  
Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour GENFINANCE LUXEMBOURG S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00629/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**JAMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 13.158.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

JAMAR S.A.

Signature

(00659/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**FINFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 31.319.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 9 octobre 1995*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Paul de Geyter a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 9 octobre 1995.

*Pour FINFINANCE HOLDING S.A.  
COMFINTRUST S.A.*

*Signature  
Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00622/646/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**FINFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 31.319.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 5 décembre 1995 à 15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire, la société WINDLINE INVESTMENTS LIMITED, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Jouni Markus Puuppo, résidant à Lohja, Finlande, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

*Pour FINFINANCE HOLDING S.A.  
COMFINTRUST S.A.*

*Signature  
Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00623/646/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**GALENOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 44.800.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

*GALENOS INVESTMENTS S.A.  
ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A.*

*Signature*

(00628/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**HANSA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 10.391.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision circulaire du conseil d'administration du 15 décembre 1995 que Monsieur Marc Haefliger, administrateur de sociétés, demeurant à St-Prex (Suisse), a été nommé administrateur avec effet au 31 décembre 1995, en remplacement de Monsieur Felix Seiler, administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

*Pour extrait conforme  
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00634/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**GLASHANDEL REILAND & CO, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.068.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 1995.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(00632/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**GIRARD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GIRARD S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 469 du 19 novembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 août 1995, non encore publiés.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Yolande Schuster-Heiderscheid, employée privée, demeurant à Berchem.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les dix-neuf mille six cents actions (19.600,-) d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs belges (250,-), représentant l'intégralité du capital social de quatre millions neuf cent mille francs belges (4.900.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

1. augmentation du capital social de BEF 7.400.000,- en vue de le porter de son montant actuel de BEF 4.900.000,- à BEF 12.300.000,-, par la création de 29.600 actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 250,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces pour la contre-valeur de BEF 7.400.000,-.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de sept millions quatre cent mille francs belges (7.400.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent mille francs belges (4.900.000,-) à douze millions trois cent mille francs belges (12.300.000,-), par la création de vingt-neuf mille six cents actions (29.600,-) nouvelles d'une valeur nominale des deux cent cinquante francs belges (250,-) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces pour la contre-valeur de sept millions quatre cent mille francs belges (7.400.000,-).

*Souscription - libération*

Les actionnaires de la société, savoir:

1. Madame Maria Prada Bianchi, administrateur de société, demeurant à Milan/Italie, 93, Corso di Porta Romana,
2. Madame Marina Prada Bianchi, administrateur de société, demeurant à Milan/Italie, 11/C, Via San Martino,
3. Monsieur Alberto Prada Bianchi, entrepreneur, demeurant à Milan/Italie, 93, Corso di Porta Romana,

ici représentés par Monsieur Emile Dax, préqualifié,

en vertu de trois procurations sous seing privé annexées aux présentes,

déclarent souscrire les vingt-neuf mille six cents actions (29.600) nouvellement émises comme suit:

- Madame Maria Prada Bianchi, préqualifiée, quinze mille cent deux actions (15.102),
- Madame Marina Prada Bianchi, préqualifiée, sept mille deux cent quarante-neuf actions (7.249),
- Monsieur Alberto Prada Bianchi, préqualifié, sept mille deux cent quarante-neuf actions (7.249).

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par les consorts Prada Bianchi, préqualifiés.  
Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept millions quatre cent mille francs belges (7.400.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à cette décision, l'article quatre, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze millions trois cent mille francs belges (12.300.000,-), représenté par quarante-neuf mille deux cents actions (49.200) d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs belges (250,-) chacune.»

*Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à environ cent dix mille francs luxembourgeois (110.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, Y. Heiderscheid, K. Rollinger, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 820, fol. 81, case 6. – Reçu 74.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996.

F. Kessler.

(00630/219/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**GIRARD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996.

F. Kessler.

(00631/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**HELIOTROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.648.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

*Pour HELIOTROPE S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers                      G. Baumann

(00640/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**OVERSEAS DEVELOPMENT BANK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OVERSEAS DEVELOPMENT BANK S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo Funck, alors de résidence à Luxembourg en date du 10 mars 1965, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36 du 13 avril 1965, dont une dernière modification des statuts a été faite suivant acte reçu par le notaire Carlo Funck, prénommé en date du 29 mars 1972, publié au Mémorial C, numéro 49 du 12 avril 1972.

Par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 2<sup>ème</sup> section, siégeant en matière commerciale, en date du 22 janvier 1975, publié par extrait au Mémorial C, numéro 15 du 27 janvier 1975, la société a été dissoute et trois liquidateurs ont été nommés.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Rodolphe Gerbes, réviseur d'entreprises, e.r., demeurant à L-5429 Greiveldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie Bellande, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jacques Fassel, employé privé, demeurant à Thionville.  
Toutes les actions de la société existant sous la forme nominative, des convocations avec l'ordre du jour ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires. Les récépissés postaux de ces envois recommandés sont présentés au bureau.

1. Il appert de la liste de présence que sur les quarante-six mille actions (46.000) onze (11) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

2. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables.

3. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Rapport des liquidateurs.

b) Nomination d'un commissaire à la liquidation.

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

*Premier point de l'ordre du jour:*

Le rapport des trois liquidateurs, savoir:

a) Monsieur Henri Noel, conseiller honoraire, demeurant à Bertrange,

b) Monsieur Victor Steuchen, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

c) Maître Charles Turk, avocat, demeurant à Luxembourg,

est présenté à l'assemblée par les prénommés sub b) et c)

Un exemplaire de ce rapport comportant quatre-vingt-treize pages et trente-deux annexes est déposé au siège de la société.

*Deuxième point de l'ordre du jour:*

*Résolution*

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Est nommé commissaire-vérificateur:

Monsieur Edy Schmit, réviseur d'entreprises, demeurant à Dudelange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Gerbes, S. Bellande, Fassel, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1995, vol. 820, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 1996.

F. Kessler.

(00693/219/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**IVERNEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.985.

Le bilan au 30 octobre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

*Pour IVERNEST S.A.*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00654/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**IMM. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mondorf-les-Bains.

R. C. Luxembourg B 29.045.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

*Pour ordre*

**FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ,**

Société Civile

Signature

(00646/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**IMM. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mondorf-les-Bains.  
R. C. Luxembourg B 29.045.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 1996.

*Pour ordre*  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ,  
Société Civile  
Signature

(00647/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**HYPO FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.570.

Suite à diverses décisions, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

1. Mr Andrew C. Barker, Director of FOREIGN & COLONIAL INVESTMENT TRUST, London;
2. Mr Bryant Cooper Boyd, HYPO CAPITAL MANAGEMENT, Allemagne;
3. Mr Simon E.V. James, Director of FOREIGN & COLONIAL MANAGEMENT, London;
4. The HON. JAMES DONALD DIARMID OGILVY, Director of FOREIGN & COLONIAL INVESTMENT TRUST, London.
5. Dr. Thomas W. Synnott III, Chief Economist of UNITED STATES TRUST COMPANY OF NEW YORK;
6. Mr Etienne Van Campenhout, PETERBROECK VAN CAMPENHOUT & CIE, Bruxelles.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

*Pour HYPO FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND, SICAV*  
BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG  
Société Anonyme

J. Claeys M. Cruz-Pirri

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00645/004/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Dudelange.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société INTERMEAT SERVICES S.A. du 31 août 1995 que:

1. Monsieur Alfano a été révoqué de son poste d'administrateur;
2. Monsieur Von Sternberg a été nommé administrateur.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

*Pour la société*  
INTERMEAT SERVICES S.A.  
PRICE WATERHOUSE  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 86, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00650/579/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Dudelange.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société INTERMEAT SERVICES S.A. du 1<sup>er</sup> septembre 1995 que:

Monsieur Christian Schmidt a été nommé administrateur-délégué de la société, aux côtés de Monsieur Lionel Laurent.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

*Pour la société*  
INTERMEAT SERVICES S.A.  
PRICE WATERHOUSE  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 86, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00651/579/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**INCOMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.140.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 janvier 1996.

*Pour ordre*  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ,  
Société Civile  
Signature

(00648/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**INTERHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 27.737.

1) MM. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, et André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2000, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration*

M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, président du Conseil d'Administration est administrateur-délégué (en remplacement de M. Carlo Damgé, dont le mandat est venu à échéance);

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Pierre Wagner, dont le mandat est venu à échéance);

M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg (en remplacement de M. Jean-Marie Schockmel, dont le mandat est venu à échéance).

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme  
*Pour INTERHOLD S.A.*  
KPMG EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00649/537/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**HELS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.268.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 11 avril 1995 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats d'administrateur de Monsieur Paul de Geyter, conseil fiscal demeurant à Luxembourg, et des sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, sociétés irlandaises établies à Dublin, Irlande, ont été renouvelés pour une période de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Frank McCarroll, demeurant à Dublin, Irlande, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Mr. Paul de Geyter, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 1995.

*Pour HELS HOLDING S.A.*  
COMFINTRUST S.A.  
Signature  
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00641/646/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**HELS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.268.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 9 octobre 1995*  
Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Paul de Geyter a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.  
Luxembourg, le 9 octobre 1995.

*Pour HELS HOLDING S.A.  
COMFINTRUST S.A.  
Signature  
Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.  
*Le Receveur (signé): J. Muller.*  
(00642/646/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**HELS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.268.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 1995 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire, la société WINDLINE INVESTMENTS LIMITED, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Jouni Markus Puuppo, résidant à Lohja, Finlande, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

*Pour HELS HOLDING S.A.  
COMFINTRUST S.A.  
Signature  
Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.  
*Le Receveur (signé): J. Muller.*  
(00643/646/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**KOWA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 36.755.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 22 décembre 1995, a constaté la libération d'une tranche complémentaire de USD 31.164.783,79.

La situation du capital est donc la suivante:

Capital souscrit . . . . .	USD 73.275.000,00
Capital restant à libérer . . . . .	USD 1.708.906,73
Capital libéré . . . . .	USD 71.566.093,27

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

*Pour extrait conforme  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.  
*Le Receveur (signé): J. Muller.*  
(00663/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**INVERPLAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 24.290.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

*F. Faber  
Expert-comptable*

(00655/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**INVERPLAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 24.290.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber  
*Expert-comptable*

(00656/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**INTERNATIONAL BUSINESS SALES ACTIVITIES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 52.308.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.  
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe Schweitzer, employé privé, demeurant à Wolmerange les Mines (France);
2. Madame Isabelle Couset, indépendante, demeurant à Hesperange.

Lesquels comparants, en leurs qualités de seuls associés de la société INTERNATIONAL BUSINESS SALES ACTIVITIES, société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 21 août 1995, en voie de publication,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'élargir l'objet social de la société de sorte que l'article 5 des statuts comportera un paragraphe supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5. infine.** La société a également pour objet, tant au Luxembourg que dans tous pays membres de la COMMUNAUTE EUROPEENNE, l'exploitation d'une boucherie, d'une brasserie et d'un restaurant ainsi que l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous produits y relatifs.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de Luxembourg à L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville de sorte que l'article 3 1<sup>re</sup> phrase aura la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>re</sup> phrase.** Le siège social est établi à Hesperange.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Couset, P. Schweitzer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 87S, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 décembre 1995.

G. Lecuit.

(00652/220/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**INTERNATIONAL BUSINESS SALES ACTIVITIES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Hesperange, 300D, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 52.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 décembre 1995.

G. Lecuit.

(00653/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**NORFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 23.898.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 475, fol. 4, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Signature.

(00684/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**INVESTPLUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.830.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Renaud M. Cruz-Pirri

(00657/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**IPPA PORTFOLIO FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.225.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Renaud M. Cruz-Pirri

(00658/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**JOLIU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 46.191.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber

Expert-comptable

(00660/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 25.149.

Le bilan au 30 novembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 474, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature Signature

(00661/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**MA. LO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MA. LO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 469 du 19 novembre 1994.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Yolande Schuster-Heiderscheid, employée privée, demeurant à Berchem.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondernange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les cinq mille actions (5.000) d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-) représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. augmentation du capital social de LUF 10.365.000,- en vue de la porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 11.615.000,- par la création de 41.460 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 250,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces pour la contre-valeur de LUF 10.365.000,-.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de dix millions trois cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois (10.365.000,-) en vue de le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à onze millions six cent quinze mille francs luxembourgeois (11.615.000,-) par la création de quarante et un mille quatre cent soixante actions (41.460) nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de dix millions trois cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois (10.365.000,-).

#### *Souscription - Libération*

Et à l'instant est intervenu au présent acte, Monsieur Mauro Lotti, administrateur de Société, demeurant à Firenze/Italie, 1, Via Beata Umiliana,

ici représenté par Monsieur Emile Dax, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandat les quarante et un mille quatre cent soixante actions (41.460) nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Mauro Lotti, préqualifié.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix millions trois cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois (10.365.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

L'assemblée prend acte de la renonciation de l'unique autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel ainsi que cela résulte d'une déclaration ci-annexée.

#### *Deuxième résolution*

Suite à cette décision, l'article quatre, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à onze millions six cent quinze mille francs luxembourgeois (11.615.000,-), représenté par quarante-six mille quatre cent soixante actions (46.460) d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-) chacune.»

#### *Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à environ cent cinquante mille francs luxembourgeois (150.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, Y. Heiderscheid, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 820, fol. 81, case 4. – Reçu 103.650 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996.

F. Kessler.

(00670/219/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

### **MA. LO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996.

F. Kessler.

(00671/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**KIROLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 38.566.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber  
*Expert-comptable*

(00662/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**LICEM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 41.555.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 1996.

LICEM IMMOBILIERE S.A.  
ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A.  
Signatures

(00664/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**LUXALLYA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 40.598.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber  
*Expert-comptable*

(00665/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**LUXSACK S.A., Aktiengesellschaft, in Liquidation.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

**AUFLÖSUNG***Auszug*

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. Dezember 1995 hervor:

1. dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und die Gesellschaft aufgehört hat zu bestehen.
2. dass den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Aufsichtskommissar, dem Liquidator und dem Prüfungskommissar Entlastung erteilt wurde.
3. dass die Gesellschaftsakten für die gesetzliche Dauer an folgendem Ort aufbewahrt werden:  
FIDUPORT S.à r.l., route de Stavelot, 124, L-9991 Weiswampach
4. dass Herr J.W. Den Dulk, wohnhaft in NL-6401 JH Heerlen, mit der Erledigung aller Abrechnungen, Steuererklärungen und Zahlungen, sowie aller sonstigen Formalitäten beauftragt wurde.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1996, vol. 475, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00666/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**MATERIAUX HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, route de Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 20.613.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber  
*Expert-comptable*

(00672/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**MAGEPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 37.046.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1996, vol. 475, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 janvier 1996.

CIE LUX. DE REVISION, S.à r.l.

(IRE) Réviseurs d'entreprises

Signature

(00669/678/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**MAYON, S.à r.l. et Cie, Société en commandite par actions.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 50.808.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance du 14 avril 1995, que Monsieur John Seil a été nommé Président du conseil de surveillance.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00673/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**MAFITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.793.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Schumacher, employé privé, demeurant à Kehlen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MAFITEC HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 30 novembre 1994, dont un extrait du procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme MAFITEC HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 78 du 19 février 1991.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé dans sa réunion du 30 novembre 1995 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), pour porter le capital social de son montant actuel d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) à deux millions cinq cents mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF), par l'émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce avec renonciation expresse des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des cent (100) actions nouvellement émises par ACI GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme d'un million de francs luxem-

bourgeois (1.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société anonyme MAFITEC HOLDING S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quarante mille francs (40.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Schumacher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 87S, fol. 67, case 9. – Reçu 10.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 janvier 1996.

G. Lecuit.

(00667/220/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**MAFITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

G. Lecuit.

(00668/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**MC MARKETING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 22, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 20.775.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Pierre Knauff, conseiller en marketing, demeurant à L-5450 Stadtbredimus;

2. Monsieur Christian Knauff, étudiant, demeurant à L-5450 Stadtbredimus,

ici représenté par Monsieur Pierre Knauff, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stadtbredimus, le 29 novembre 1995.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée MC MARKETING, avec siège social à Mersch et inscrite au registre de commerce, sous le numéro B 20.775, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 août 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 283 du 20 octobre 1983 et dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 26 mai 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 274 du 5 octobre 1987, en date du 16 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 353 du 28 septembre 1990, et en date du 1<sup>er</sup> avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 322 du 3 septembre 1994.

- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 31 décembre 1994,

laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par Madame Sylvie Feyder, commerçante, demeurant à Mersch, une (1) part sociale à Monsieur Christian Knauff, prénommé, au prix de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), quittancés.

- Que Monsieur Pierre Knauff, en sa qualité de gérant unique, déclare accepter ladite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispenser la cédante de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés acceptent ladite cession de parts suivant l'article 8 des statuts.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article six des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Pierre Knauff, conseiller en marketing, demeurant à Stadtbredimus, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	999
2. Monsieur Christian Knauff, étudiant, demeurant à Stadtbredimus, une part sociale . . . . .	1
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000»

*Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de Mersch à L-5450 Stadtbredimus, 22, Lauthegaass de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Siège.** Le siège social est fixé à Stadtbredimus.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Knauff, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 87S, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 janvier 1996.

G. Lecuit.

(00674/220/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**MC MARKETING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 22, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 20.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 janvier 1996.

G. Lecuit.

(00675/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**MEESPIERSON (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 10, rue Antoine Jans.

H. R. Luxemburg B 44.363.

Der Herr Vorsteher des Handelsregisters wird gebeten, folgende Änderungen gemäss Beschlüsse der Organe der Gesellschaft vorzunehmen:

*Zeichnungsberechtigte Personen, Gruppe B:*

hinzufügen:

Hr. Edgar Schöpf Mandataire Commercial

Fr. Anja Wampach Mandataire Commercial

Luxemburg, den 2. Januar 1996.

Pour avis conforme et sincère  
MeesPierson (LUXEMBOURG) S.A.  
G.A.J. van Bers J. R. Goergen  
*Directeur Général Directeur Adjoint*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(00677/003/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**MECHTEN AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.609.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

*Pour MECHTEN AKTIENGESELLSCHAFT*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

S. Wallers

G. Baumann

(00676/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**MUROVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.250.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement le 12 décembre 1995 à 10:00 heures précises au siège social de la société*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de nommer Monsieur Maurice Ransart en tant qu'Administrateur de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale des Actionnaires autorise préalablement le Conseil d'Administration qui se tiendra le 13 décembre 1995 à 14:00 heures à déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Maurice Ransart.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

D. Galy	Y. Cornillie	R. Bizac
<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00680/042/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**MUROVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.250.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 13 décembre 1995 à 14 heures*

Présents: Monsieur Didier Galy  
Monsieur Yves Cornillie  
Monsieur René Bizac

Monsieur Didier Galy est nommé Président de la séance.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité et en conformité avec l'autorisation préalable donnée à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le 12 décembre 1995, décide:

- de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Maurice Ransart qui devient Administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14:15 heures.

Y. Cornillie	D. Galy	R. Bizac
--------------	---------	----------

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00681/042/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**MOSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 45.157.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber  
*Expert-comptable*

(00679/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**NAVY S.A.H. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 45.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

NAVY S.A. HOLDING  
Signature

(00682/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**OMNI-CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.269.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour OMNI-CASH, SICAV  
D. Galy Y. Cornillie  
Administrateur Administrateur

(00686/042/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**OMNI-CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.269.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société  
tenue le 6 décembre 1995 à 14:00 heures précises au siège social de la société*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 30 septembre 1995 et le rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice, approuve les comptes annuels dudit exercice comprenant notamment l'état des actifs nets et se soldant par un bénéfice de 39.036.516,- LUF que l'Assemblée décide d'affecter au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale donne, par votes spéciaux, décharge aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Réviseur d'Entreprises pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide le renouvellement pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale qui se tiendra en 1996 des mandats d'administrateurs sortants et du Réviseur d'Entreprises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

D. Galy R. Bizac Y. Cornillie  
Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00687/042/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**MERETO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 10.358.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour MERETO HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(00678/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT CIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 23.263.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber  
Expert-comptable

(00683/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**OMNI-CASH CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.270.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

(00688/042/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**OMNI-CASH CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.270.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue le 5 décembre 1995 à 13:30 heures précises au siège social de la société*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 30 septembre 1995 et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice, approuve les comptes annuels dudit exercice comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe, tels que présentés et se soldant par un bénéfice de LUF 640.980,-.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de répartir le bénéfice total de LUF 900.804,- (comprenant le bénéfice de l'exercice de LUF 640.980,- et le bénéfice reporté de LUF 259.824,-) comme suit:

- distribution d'un dividende pour l'exercice 1995 de LUF 210,- par action, soit un total de LUF 630.000,-.
- report du solde de LUF 270.804,-.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale des Actionnaires donne, par votes spéciaux, décharge aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge aux commissaires aux comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide le renouvellement pour une période d'un an prenant fin avec l'assemblée qui se tiendra en 1996 des mandats des administrateurs sortants et du commissaire aux comptes Monsieur Jos Van Der Steen.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

D. Galy                      R. Bizac                      Y. Cornillie  
*Le Président                      Le Secrétaire                      Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00689/042/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**N.R.G. BELGIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: B-1070 Bruxelles, Riverside Business Park, Bd International 55, bte 19.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 1995*

1) Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de transférer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996 le siège social de N.R.G. BELGIUM S.A. à l'adresse suivante:

B-1070 Bruxelles, Riverside Business Park, Bd International 55, bte 19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00685/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**OMNION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 48.039.

Le bilan du 14 juin au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1995, vol. 475, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

(00690/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**OMNION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 48.039.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu au siège social le 22 décembre 1995

- les comptes au 31 décembre 1994 sont approuvés à l'unanimité;  
- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée statutaire.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00691/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**PA.BE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PA.BE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 469 du 19 novembre 1994.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Yolande Schuster-Heiderscheid, employée privée, demeurant à Berchem.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les cinq mille actions (5.000) d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-), représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit

1. augmentation du capital social de LUF 9.550.000,- en vue de le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 10.800.000,- par la création de 38.200 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 250,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces pour la contre-valeur de LUF 9.550.000,-.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de neuf millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (9.550.000,-), en vue de le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à dix millions huit cent mille francs luxembourgeois (10.800.000,-), par la création de trente-huit mille deux cents (38.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces pour la contre-valeur de neuf millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (9.550.000,-).

*Souscription - libération*

Et à l'instant est intervenu au présent acte, Monsieur Patrizio Bertelli, administrateur de société, demeurant à Arezzo/Italie, 11, Poggio Mendico,

ici représenté par Monsieur Emile Dax, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant les trente-huit mille deux cents actions (38.200) nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Patrizio Bertelli, préqualifié.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de neuf millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (9.550.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

L'assemblée prend acte de la renonciation de l'unique autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel ainsi que cela résulte d'une déclaration ci-annexée.

*Deuxième résolution*

Suite à cette décision, l'article quatre, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** Le capital social est fixé à dix millions huit cent mille francs luxembourgeois (10.800.000,-), représenté par quarante-trois mille deux cents actions (43.200) d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-) chacune.

*Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ cent trente-cinq mille francs luxembourgeois (135.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, Y. Heiderscheid, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 820, fol. 81, case 5. – Reçu 95.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996.

F. Kessler.

(00694/219/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**PA.BE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996.

F. Kessler.

(00695/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**PÄNLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8363 Septfontaines, Simmerfarm.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Pierre Prouvez, publicitaire, demeurant à F-59300 Valenciennes, 8, rue de la Citadelle, et
2. Madame Marie-Pascale Beaufort, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Pierre Prouvez, demeurant à F-59300 Valenciennes, 8, rue de la Citadelle,

ici représentés par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, aux termes d'une procuration annexée au présent acte.

Des personnes ci-dessus désignées sub 1. et 2. sont à l'égard de la société à responsabilité limitée PÄNLUX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 du 22 juillet 1995,

au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-), représenté par mille parts sociales (1.000) d'une valeur nominale de cinq cents francs luxembourgeois (500,-) chacune.

Les associés toujours représentés comme il est dit ci-avant déclarent transférer le siège social de la société de Luxembourg, 54, avenue de la Liberté à Simmerfarm L-8363 Septfontaines et de modifier l'article 4, 1<sup>re</sup> phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4. 1<sup>re</sup> phrase.** Le siège social est établi à Septfontaines.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax et F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 1995, vol. 820, fol. 89, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Sand.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1996.

F. Kessler.

(00696/219/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**PÄNLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8363 Septfontaines, Simmerfarm.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1996.

F. Kessler.

(00697/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**PANEV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 41.036.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

PANEV S.A.

ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A.

Signatures

(00698/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**PANEV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 41.036.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

PANEV S.A.

ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A.

Signatures

(00699/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**SEFIPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.854.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEFIPAR S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, boulevard de la Foire n° 5, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 28.854,

constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 31 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 310 du 24 novembre 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri Grisius, employé privé, demeurant à Leudelange.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Carine Wauthier, employé privé, demeurant Eischen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Muriel Magnier,

Le bureau étant ainsi formé, il dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations, pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital social à concurrence de LUF 4.300.000,- en vue de le porter de LUF 10.000.000,- à LUF 14.300.000,- par la création de 4.300 actions nouvelles de LUF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer par une incorporation de bénéfices non distribués à concurrence de LUF 2.200.000,- et par un apport en nature d'actions de SICAV belges de capitalisation à concurrence de LUF 2.100.000,-.

Les 4.300 actions nouvelles seront attribuées aux anciens actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

2) Souscription et libération des 4.300 actions nouvelles par TRUSTINVEST LTD, ayant son siège social à Dublin 2, Irlande.

3) Instauration d'un capital autorisé de LUF 140.000.000,- avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport du conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, dans le cadre du capital autorisé.

4) Refonte complète des statuts sans toucher ni à la forme ni à l'objet de la société pour les adapter aux décisions prises sous les points 1 et 3 suivant modèle en annexe.

5) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions trois cent mille francs luxembourgeois (4.300.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à quatorze millions trois cent mille francs luxembourgeois (14.300.000,- LUF) par la création et l'émission de quatre mille trois cents (4.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes et participant aux bénéfices dans la même mesure que les actions anciennes, à souscrire par la société TRUSTINVEST LIMITED, préqualifiée.

*Deuxième résolution*

*Souscription et libération*

Est alors intervenue, la société de droit irlandais dénommée TRUSTINVEST LIMITED, ayant son siège à Dublin 2, Irlande,

ici représentée par Mademoiselle Muriel Magnier, préqualifiée, ci-après le mandataire,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Lequel, ès qualités qu'il agit, déclare souscrire toutes les quatre mille trois cents (4.300) actions nouvelles, comme suit:

1) deux mille cent (2.100) actions nouvelles qu'il libère intégralement par l'apport en nature de trois (3) actions d'une société à capital variable belge, lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par le réviseur d'entreprises H.R.T., S.à r.l., 33, rue Brasseur à L-1258 Luxembourg, daté du 5 décembre 1995;

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, conclut que:

*«Conclusions*

Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de LUF 2.156.952,- des titres apportés à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus, correspond au moins à 2.100 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire du prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement;

2) deux mille deux cents (2.200) actions nouvelles qu'il libère par incorporation de bénéfices non distribués à concurrence de LUF 2.200.000,-.

La preuve de la réalisation des bénéfices a été rapportée au notaire par le bilan et le compte de résultat de la société, arrêté au 30 juin 1995. Ces documents comptables, après avoir été signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires, Monsieur John Seil et Monsieur Henri Grisius, par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant ainsi que par rapport à l'incorporation de bénéfices, est supprimé à l'unanimité de tous les actionnaires concernés, et ce sur déclaration expresse de l'actionnaire présent et du mandataire de l'actionnaire représenté, aux comparants et au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de LUF 140.000.000,- (cent quarante millions de francs luxembourgeois) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport du conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, dans le cadre du capital autorisé.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article numéro 5, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 14.300.000,- (quatorze millions trois cent mille francs luxembourgeois), représenté par 14.300 (quatorze mille trois cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 140.000.000,- (cent quarante millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 140.000,- (cent quarante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 décembre 2000, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide la refonte complète des statuts sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter à la décision prise sur le point 1<sup>er</sup> de l'ordre de jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Suite à la refonte, les statuts ont la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SEFIPAR S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 14.300.000,- (quatorze millions trois cent mille francs luxembourgeois), représenté par 14.300 (quatorze mille trois cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 140.000.000,- (cent quarante millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 140.000 (cent quarante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000 (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 décembre 2000, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation de des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

#### *Frais, Evaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à 120.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Magnier, C. Wauthier, H. Grisius, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 1995, vol. 820, fol. 70, case 6. – Reçu 21.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1996.

J. Delvaux.

(00707/208/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

### **SIAF, SOCIETE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 14.599.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

SATAF, société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 novembre 1995.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée SIAF, SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 novembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 7 du 10 janvier 1977 et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 385 du 22 décembre 1989;

- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé intervenue en date du 21 novembre 1995, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par Monsieur Serge Paritzky, industriel, demeurant à St Clément/Jersey, une (1) part sociale à la société anonyme SATAF, préqualifiée, au prix global de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), quittancés;

- Que la cessionnaire est propriétaire des parts cédées et elle aura droit aux bénéfices y afférents à partir de ladite cession;
- Que Monsieur Serge Paritzky, en sa qualité de gérant, a accepté ladite cession de parts au nom et pour le compte de la société et dispense le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil nouveau.

*Résolutions de l'associé unique*

Ensuite, le comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé accepte ladite cession de parts suivant l'article 7 des statuts.

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'associé décide de procéder à une refonte des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination SIAF, SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET FORESTIER.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur d'un patrimoine immobilier et la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et leur gestion, ainsi que toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision de l'associé unique en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF), représenté par trente mille (30.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Toutes les parts sociales sont détenues par SATAF, société anonyme L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg B 10.609, qui est l'associé unique de la société.

**Art. 6.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

**Art. 8.** La société est administrée par au moins un gérant, nommé par l'associé unique.

Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par l'associé unique.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

**Art. 11.** Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'associé unique.

**Art. 12.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou d'un gérant.

En cas de décès de l'associé unique, la société continuera entre les héritiers de l'associé décédé.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par la (les) personne(s) désignée(s) par l'associé unique.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition de l'associé unique.

**Art. 14.** Les héritiers, représentants, ayants droit ou créanciers de l'associé unique ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Lahyr, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 87S, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 janvier 1996.

G. Lecuit.

(00709/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**INTERTEXT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

## STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twelfth day of the month of December.  
Before Us, Maître Norbert Muller, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mister Jean-Paul Goerens, attorney-at-law, living in Luxembourg;
2. Miss Monique Goerens, employee, living in Luxembourg, here represented by Mister Jean-Paul Goerens, attorney-at-law, living in Luxembourg, pursuant to a proxy given, on 11 December, 1995.

The said proxy, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following articles of incorporation of a joint stock company which they declare to have established as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, there shall be formed herewith a joint stock company, (*société anonyme*) under the name of INTERTEXT INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** The company is formed for an unlimited duration.

**Art. 3.** The registered office of the company will be established in Luxembourg City. If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad by simple resolution by the board of directors until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the corporation which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 4.** The corporate object of the company is the taking of participations in any form in any business, industrial, financial or other enterprises, Luxembourg or foreign, the acquisition of all types of securities and rights by way of participation, contribution, subscription, option, purchase or any other manner.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest and carry out in general all activities and effect all operations directly or indirectly related to its object authorised by and within the limits of the law dated 31 July, 1929 on holding companies.

**Share capital - Shares**

**Art. 5.** The capital of the company is fixed at FRF 300,000.- (three hundred thousand French Francs), represented by 300 (three hundred) shares of a par value of FRF 1,000.- (one thousand French Francs) each fully paid in.

**Art. 6.** The shares of the company are in the registered form or in the bearer form at the choice of the shareholder.

**Management - Supervision**

**Art. 7.** The company is managed by a board of directors of not less than three members, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of August 10th, 1915 as subsequently modified or by the present articles of incorporation of the company to the general meeting fall within the competence of the board of directors. The board of directors is authorized to pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The board of directors may delegate part of its powers and commit the management of all the affairs or of a special branch of the company to one or more managers and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, shareholders or not. It may also, with the prior approval of the general meeting of shareholders, entrust the day-to-day management of the company's business to one or several of its members, appointed managing director(s).

**Art. 10.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the single signature of the managing director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 11.** The audit of the company's affairs will be entrusted to one or more statutory auditors, shareholders or not, to be appointed by the General meeting which will determine their number, remuneration and term of their mandate which cannot exceed six years.

**General meetings of shareholders**

**Art. 12.** The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg on the 2nd Tuesday of the month of May at 5.00 p.m.

If this day is an official holiday, the meeting will be postponed to the next fullworking day at the same hour. The general meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the place to be indicated in the convening notices or in

the municipality in which the registered office is located, should the registered office have been transferred elsewhere, or at such other place as shall be decided by the board.

**Art. 13.** The general meeting of shareholders will hear the statement of the board of directors and the auditors, vote on the approval of the reports and accounts and on the distribution of the profit, proceed to make all nominations required by the articles of incorporation, discharge the directors and auditors and take such further action on other matters that may properly come before it.

**Art. 14.** Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast.

**Art. 15.** If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 16.** The general meeting of shareholders deliberating at a quorum and with a majority as prescribed by law can amend the articles of incorporation in every respect.

#### **Financial year - Balance sheet - Distribution of profits**

**Art. 17.** The company's year runs from the 1st of January to the 31st of December of every year.

**Art. 18.** The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, corporate charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the board of directors represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** The company may be dissolved at any time by decision of the general meeting of shareholders voting at a quorum and a majority as required by law for a change of the articles of incorporation.

**Art. 20.** In the event of the dissolution of the company, the general meeting of shareholders will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers and remuneration.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, and amendments thereto.

#### *Subscription and payments*

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter.

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed capital (FRF)</i>	<i>Paid in capital (FRF)</i>	<i>Number of shares</i>
1. Jean-Paul Goerens, prenamed: . . . . .	299,000.-	299,000.-	299
2. Monique Goerens, prenamed: . . . . .	1,000.-	1,000.-	1
Total: . . . . .	300,000.-	300,000.-	300

All these shares are paid up by payments in cash such that the sum of FRF 300,000.- (three hundred thousand French Francs) is from now on at the free disposal of the company, proof thereof having been given to the officiating notary.

#### *Sundry provisions*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on 31 December, 1996.

The first annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg in 1997.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of 10 August, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

For registration purposes, the capital is evaluated at LUF 1,788,900.-.

The costs, expenses or charges, incurred or charged to the company as a result of its formation, are approximately valued at LUF 180,000.- (one hundred and eighty thousand Luxembourg francs).

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2. The following have been appointed as directors:

- Mr Jean-Paul Goerens, attorney-at-law, living in Luxembourg;
- Ms Simone Retter, attorney-at-law, living in Luxembourg;
- Ms Monique Goerens, employee, living in Luxembourg.

3. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., established in Strassen, Luxembourg, has been appointed as statutory auditor.

4. The Company's registered office shall be at L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
5. The term of office of the directors shall expire at the annual general shareholders meeting to be held in 2000.
6. The term of office of the statutory auditor shall expire at the annual general shareholders meeting to be held in 2000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the english language, all the appearing parties known to the notary signed together with the notary the present document.

#### **Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le douze décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
2. Mademoiselle Monique Goerens, employée, demeurant à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 décembre 1995.

Ladite procuration, signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERTEXT INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établie à Luxembourg-Ville. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront devenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

#### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital de la société est fixé à FRF 300.000,- (trois cent mille francs français), représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant pas dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée, ou par les statuts de la société, à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires en accord avec les conditions de la loi.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs et confier la direction de toutes les affaires ou d'une branche spécifique de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spécifiques pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non. Il peut aussi, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, nommé(s) administrateur(s)-délégué(s).

**Art. 10.** La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe ou unique de toute personne ou personnes auxquelles ces pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 11.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

#### Assemblées générales des actionnaires

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, le deuxième mardi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales des actionnaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou en tout autre lieu décidé par le conseil d'administration.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et prendra des décisions sur toutes questions qui lui auront été soumises régulièrement.

**Art. 14.** Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la simple majorité des votes émis.

**Art. 15.** Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils énoncent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

**Art. 16.** L'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prescrites par la loi peut modifier les statuts dans toutes ses dispositions.

#### Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve obligatoire aura atteint le dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi pour une modification des statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale des actionnaires règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et rémunération.

#### Dispositions générales

**Art. 21.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### Souscriptions - Paiements

Actionnaires	Capital souscrit (FRF)	Capital libéré (FRF)	Nombre d'actions
1. Jean-Paul Goerens, prénommé: . . . . .	299.000,-	299.000,-	299
2. Monique Goerens, prénommée: . . . . .	1.000,-	1.000,-	1
Total: . . . . .	300.000,-	300.000,-	300

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de FRF 300.000,- (trois cent mille francs français) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois en 1997.

#### Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à LUF un million sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cents.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 180.000,- (cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- M. Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

- Mlle Simone Retter, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

- Mlle Monique Goerens, employée, demeurant à Luxembourg.

3. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., établie à Strassen, est nommée commissaire aux comptes.

4. Le siège de la société est fixé à L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. Le mandat des administrateurs expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en l'an 2000.

6. Le mandat du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en l'an 2000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tete des présentes.

Lecture étant faite en la langue anglaise, tous les comparants connus du notaire ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Goerens, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1995, vol. 820, fol. 77, case 12. – Reçu 17.889 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 1996.

N. Muller.

(00741/224/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1996.

**PARTIM INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 41.358.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 1995*

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

– M. Herman J.J. Moors, directeur de sociétés, résidant à Bertrange;

– M. Jean-Marie Di Cino, employé privé, résidant à Dudelange;

– PAN EUROPEAN VENTURES S.A., Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg;

a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

– ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A., Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Le siège social de la société a été transféré, avec effet au 5 octobre 1995, au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 octobre 1995.

Certifié sincère et conforme

PARTIM INTERNATIONAL

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00700/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**SAMAREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.365.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

*Pour SAMAREC S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00705/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS S.C.A. HOLDING, Société en commandite par actions.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 46.248.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,  
qui s'est tenue en date du 29 décembre 1995 au siège social*

Monsieur Benoît Dourte, ayant présenté sa démission de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, l'assemblée décide de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société GEF – GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Par votes spéciaux, l'assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Benoît Dourte pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Pour PERCONTROL S.A.  
Signature  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00701/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**QUARCK INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.  
R. C. Luxembourg B 34.662.

*Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 1995*

Les associés de la société anonyme holding QUARCK INVESTMENTS S.A.H., avec siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, numéro R.C. B 34.662, ont pris, à l'unanimité, les résolutions qui suivent:

*Première résolution*

La démission du conseil d'administration et des commissaire aux comptes est acceptée avec quitus.

Sont nommés nouveaux administrateurs, les personnes qui suivent:

- Madame Josiane Noé, 184, rue Joseph Dejardin, B-4420 Saint-Nicolas;
- RIGHTFAST LTD, 20-22 Bedford Row, Londres (R.-U.);
- Madame Patricia Noe, 128, Chaussée Roosevelt à Montegnée.

Ces dernières sont nommées pour une durée de six ans.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE COMPTA PRESENT S.A., avec siège à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

Cette dernière est nommée pour une durée de six ans.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 1995.

J. Noé  
Rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00702/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**QUARCK INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.  
R. C. Luxembourg B 34.662.

*Réunion du conseil d'administration*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre, le conseil d'administration de QUARCK INVESTMENTS S.A.H. s'est réuni au siège social de la société et a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Suite à l'assemblée générale de ce jour, autorisant le conseil d'administration à nommer Madame Josiane Noé, demeurant rue Joseph Dejardin à B-4420 Saint-Nicolas, administrateur-délégué, il est procédé ce jour à la nomination de Madame Josiane Noé au poste d'administrateur-délégué. Elle sera chargée de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation en ce qui concerne cette gestion.

J. Noé  
Rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00703/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**ARTHUR WELTER DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée familiale.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Madame Marianne Welter, employée privée, épouse de Monsieur Jean-Paul Grasges, demeurant à L-1321 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 267A, rue de Cessange;
2. Madame Viviane Welter, employée privée, épouse de Monsieur Lucien Bertemes, demeurant à L-1321 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 293, rue de Cessange;
3. Monsieur Arthur Welter, industriel, demeurant à L-1641 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 4, rue Nicolas Gredt, et son épouse;
4. Madame Marie-José Ihry, employée privée, demeurant à L-1641 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 4, rue Nicolas Gredt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale (les associés sub 1 et 2 sont les enfants des associés sub 3 et 4) qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ARTHUR WELTER DISTRIBUTION, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la distribution, l'entreposage, la manutention logistique ainsi que le transport national et international de marchandises et de biens industriels.

Elle peut accomplir toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe et accomplir toutes opérations quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Marianne Welter, susdite, deux cents parts sociales	200
2) Madame Viviane Welter, susdite, deux cents parts sociales	200
3) Monsieur Arthur Welter, susdit, trois cents parts sociales	300
4) Madame Marie-José Ihry, susdite, trois cents parts sociales	300
Total: mille parts sociales	1.000

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après qu'elles ont été offertes préalablement et par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception à leur valeur telle qu'elle résulte du dernier bilan aux associés restants par l'associé désireux de s'en séparer et que ceux-ci n'ont pas donné une suite favorable à cette offre dans les deux (2) mois suivant la susdite information. Les associés restants ont le droit de se porter acquéreurs des parts sociales au prorata du nombre des parts sociales déjà détenues par eux. En cas de renonciation d'un associé au prédit droit de préemption, ce droit accroîtra celui des associés restants au prorata de la part de ceux-ci dans le capital social.

En cas de décès d'un associé, ses héritiers – en ce compris son conjoint survivant ou ses descendants tout comme un éventuel légataire – sont pareillement obligés de les offrir dans les deux (2) mois du décès de l'associé aux associés restants suivant la procédure telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associé n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 10.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui sont désignés et dont les pouvoirs sont fixés par les associés.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques, incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à quarante-cinq mille francs luxembourgeois (45.000,- LUF).

*Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Monsieur Arthur Welter, susdit.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 35-37, rue Verte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Welter, V. Welter, A. Welter, M.-J. Ihry, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 457, fol. 90, case 1. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 décembre 1995.

F. Molitor.

(00729/223/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1996.

**SOFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 33.284.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33 284, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 1990, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 335 du 20 septembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 27 mars 1991, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 417 du 5 novembre 1991.

La séance ouverte à 16.45 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Ans (Belgique),

qui désigne comme secrétaire, Madame Laura de Santis, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

2) Suppression des cinq (5) derniers alinéas de l'article 3 des statuts relatifs au capital autorisé.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les manda-

taires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les huit mille (8.000) actions représentant l'intégralité du capital souscrit de huit millions de francs (8.000.000,- LUF.-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer les cinq (5) derniers alinéas de l'article 3 des statuts relatifs au capital autorisé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Debaty, L. de Santis, F. Cannizzaro, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 87S, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

P. Frieders.

(00712/212/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**SOFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 33.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

P. Frieders.

(00713/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**RAM AIR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 36.002.

Société constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 264 du 8 juillet 1991.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 14, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Signatures  
Administrateurs

(00704/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**SANBERT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 40.204.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 474, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 22 décembre 1995*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

(00706/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**BANQUE DU TIMBRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée familiale.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Madame Marie-Jeanne Winkin, commerçante, épouse de Monsieur Serge Ungeheuer, demeurant à L-1870 Luxembourg, 43, Kuelebierg, et
2. Monsieur Serge Ungeheuer, commerçant, époux de Madame Marie-Jeanne Winkin, demeurant à L-1870 Luxembourg, 43, Kuelebierg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de BANQUE DU TIMBRE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles philatéliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Marie-Jeanne Winkin, préqualifiée, sept cent cinquante parts sociales . . . . .	750
2) Monsieur Serge Ungeheuer, préqualifié, sept cent cinquante parts sociales . . . . .	750
Total: mille cinq cents parts sociales . . . . .	1.500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après qu'elles ont été offertes préalablement et par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception à leur valeur telle qu'elle résulte du dernier bilan aux associés restants par l'associé désireux de s'en séparer et que ceux-ci n'ont pas donné une suite favorable à cette offre dans les deux (2) mois suivant la susdite information. Les associés restants ont le droit de se porter acquéreurs des parts sociales au prorata du nombre des parts sociales déjà détenues par eux. En cas de renonciation d'un associé au prédit droit de préemption, ce droit accroitra celui des associés restants au prorata de la part de ceux-ci dans le capital social.

En cas de transmission des parts sociales pour cause de mort à un non-associé autre que le conjoint survivant ou un descendant, celui-ci est pareillement obligé de les offrir dans les deux (2) mois du décès de l'associé aux associés restants suivant la procédure telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associé n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 10.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui sont désignés et dont les pouvoirs sont fixés par les associés.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques, incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

*Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

Madame Marie-Jeanne Winkin, préqualifiée;

Monsieur Serge Ungeheuer, préqualifié.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-J. Winkin, S.Ungeheuer, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 1995, vol. 457, fol. 99, case 11. – Reçu 7.500 francs.

*Le Receveur* (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 1996.

F. Molitor.

(00730/223/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1996.

**SHELL LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 21 décembre 1995*

*Pouvoirs*

Le conseil d'administration donne, à dater de ce jour, à Monsieur Bernard Wirtz, demeurant à L-8365 Hagen, 81, rue Principale, mandat de signer dans les limites énoncées aux paragraphes A, B, C et D de la délégation de pouvoirs du 3 juin 1986 publiée au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 306 du 30 octobre 1986.

L. Delanghe  
*Administrateur-  
Directeur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(00708/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**WEILER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 33.055.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. WEILER S.A., établie et ayant son siège social à F-Morhange;
2. SIRA, SOCIETE INDUSTRIELLE ET ROUTIERE D'ALSACE, établie et ayant son siège social à F-Hagenau, les deux ici représentées par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Morhange, le 20 novembre 1995.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée WEILER, S.à r.l., établie à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 31 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 298 du 27 août 1990,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Christian Bourg, directeur financier, demeurant à F-57340 Morhange, 12, rue Castelnau.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 87S, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann..

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 janvier 1996.

G. Lecuit.

(00726/220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**SOCIETE DE COMMERCE D'EMBALLAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 30.900.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber.

(00710/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**SOCIETE NATIONALE DES HABITATIONS A BON MARCHE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 94, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

M. Cloos

Secrétaire

(00711/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**SOFINEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 36.106.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber.

(00714/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**SOFINEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 36.106.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber.

(00715/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

---

**SOFINEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 36.106.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber.

(00716/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**SOUIMANGA COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 27.129.

1) MM. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, et André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration*

– M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de M. Carlo Damgé, démissionnaire);

– M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Pierre Wagner, démissionnaire);

– M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme  
Pour *SOUIMANGA COMPANY S.A.*  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00717/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**STEPAREX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8035 Strassen, 12, Cité Pescher.  
R. C. Luxembourg B 39.215.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 1995.

Signature.

(00718/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**TAISEI EUROPE LIMITED, Succursale luxembourgeoise, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 70, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 30.189.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Signature.

(00721/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

**ACTIFINANCE INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 23.776.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 14 mars 1996 à 14.30 heures en l'Immeuble Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Approbation de la fusion de la société avec ACTICROISSANCE (la «SICAV»), une société d'investissement à capital variable organisée sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 2, boulevard Royal à Luxembourg, par la création d'une nouvelle société dénommée VALORIVE («le Fonds»), et plus spécialement: après avoir entendu:

- (i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le «Projet de Fusion») publié au Mémorial et déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et
- (ii) les rapports de vérification prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, préparés par TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l. et la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG agissant en tant qu'experts indépendants concernant la fusion respectivement pour la Société et la SICAV et sous réserve de l'approbation du Projet de Fusion par les actionnaires de la SICAV lors de leur assemblée générale extraordinaire;
- a) approbation du Projet de Fusion;
- b) approbation de l'attribution aux actionnaires de la Société d'actions du Fonds en échange de la contribution par la Société de tous ses actifs et passifs avec effet à la date où la fusion deviendra effective (la «Date Effective»), les nouvelles actions en question étant émises sur base de la parité déterminée par rapport aux Valeurs Nettes d'Inventaire vérifiées par action de la Société et de la SICAV au dernier jour d'Evaluation précédant la Date Effective; et
- c) décision de dissoudre la Société et d'annuler toutes les actions émises;
- d) nomination des administrateurs et du réviseur d'entreprises du Fonds.

Les documents suivants peuvent être consultés par les actionnaires au siège de la Société pendant les heures d'ouverture normale des bureaux et une copie peut en être obtenue sans frais:

- 1) Le Projet de Fusion;
- 2) Les rapports des Conseils d'administration de la Société et de la SICAV;
- 3) Les rapports de TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l. et de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG agissant en leur qualité d'experts indépendants à la fusion respectivement pour la Société et la SICAV;
- 4) Les rapports annuels au 31 décembre 1992, 1993 et 1994 de la Société et de la SICAV, ainsi que les rapports semestriels au 30 juin 1995 de la Société et de la SICAV;
- 5) Les états comptables arrêtés au 31 décembre 1995 de la Société et de la SICAV.

Les décisions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ne pourront être prises qu'à la condition que la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée et qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

L'attention des actionnaires est attirée par le fait que le capital de la nouvelle société sera libellé en francs français (FRF).

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg.

I (00313/584/47)

*Le Conseil d'Administration.*

**ACTICROISSANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.395.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le *14 mars 1996* à 14.15 heures en l'Immeuble Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Approbation de la fusion de la société avec ACTIFINANCE INTERNATIONAL (la «SICAV»), une société d'investissement à capital variable organisée sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 2, boulevard Royal à Luxembourg, par la création d'une nouvelle société dénommée VALORIVE («le Fonds»), et plus spécialement: après avoir entendu:

- (i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le «Projet de Fusion») publié au Mémorial et déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et
- (ii) les rapports de vérification prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, préparés par TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l. et la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG agissant en tant qu'experts indépendants concernant la fusion respectivement pour la Société et la SICAV et sous réserve de l'approbation du Projet de Fusion par les actionnaires de la SICAV lors de leur assemblée générale extraordinaire;
- a) approbation du Projet de Fusion;

- b) approbation de l'attribution aux actionnaires de la Société d'actions du Fonds en échange de la contribution par la Société de tous ses actifs et passifs avec effet à la date où la fusion deviendra effective (la «Date Effective»), les nouvelles actions en question étant émises sur base d'une action nouvelle en échange de chaque action de la Société en circulation lors de la Date Effective à raison d'un prix d'émission qui correspondra à la Valeur Nette d'Inventaire vérifiée par action de la Société et de la SICAV au dernier jour d'Evaluation précédant la Date Effective; et
- c) décision de dissoudre la Société et d'annuler toutes les actions émises;
- d) nomination des administrateurs et du réviseur d'entreprises du Fonds.

Les documents suivants peuvent être consultés par les actionnaires au siège de la Société pendant les heures d'ouverture normale des bureaux et une copie peut en être obtenue sans frais:

- 1) Le Projet de Fusion;
- 2) Les rapports des Conseils d'administration de la Société et de la SICAV;
- 3) Les rapports de TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l. et de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG agissant en leur qualité d'experts indépendants à la fusion respectivement pour la Société et la SICAV;
- 4) Les rapports annuels au 31 décembre 1992, 1993 et 1994 de la Société et de la SICAV, ainsi que les rapports semestriels au 30 juin 1995 de la Société et de la SICAV;
- 5) Les états comptables arrêtés au 31 décembre 1995 de la Société et de la SICAV.

Les décisions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ne pourront être prises qu'à la condition que la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée et qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

L'attention des actionnaires est attirée par le fait que le capital de la nouvelle société sera libellé en francs français (FRF).

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg.

I (00314/584/48)

*Le Conseil d'Administration.*

**CARMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.486.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 15 mars 1996 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes en fonction.
- 4. Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur.
- 5. Démission du Commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.
- 6. Dispositions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 7. Divers.

I (00443/008/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**CREATION FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 45.258.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 14 mars 1996 à 14.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

- 1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Changement du siège social.
- 6. Divers.

I (00414/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**IGAL, INTERNATIONAL GENERAL ASSOCIATES IN LUXEMBOURG (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 12.556.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui aura lieu le vendredi 15 mars 1996 à 9.00 heures à Luxembourg, 6, rue Zithe, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du liquidateur.
- 2) Décharge au liquidateur.
- 3) Modalités de clôture de la liquidation.
- 4) Divers.

I (00344/280/15)

Signature  
Le liquidateur

**BLATTEUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 36.120.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 5 mars 1996 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995;
4. Divers.

II (00391/005/16)

Le Conseil d'Administration.

**PERFORMANCE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 36.886.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le jeudi 7 mars 1996 à 14.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Changement du siège social;
6. Divers.

II (00394/000/16)

Le Conseil d'Administration.

**DALTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 25.403.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le jeudi 7 mars 1996 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1995;
- b) Rapport du commissaire de surveillance;
- c) Lecture et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) Affectation du résultat;
- e) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
- f) Divers.

II (00225/045/17)

Le Conseil d'Administration.

**ESTAMBRA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 13.092.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 6 mars 1996 à 11.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte des Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Luc Jacquemin en tant qu'Administrateur.
5. Démission d'un Administrateur et du Commissaire aux Comptes.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (00278/011/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**THE EUROPEAN WARRANT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 32.792.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of THE EUROPEAN WARRANT FUND will be held at the registered office, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, on Wednesday, 6 March 1996 at 15.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. To hear the report of the liquidator;
2. To appoint an auditor to the liquidation;
3. To fix a date for the final liquidating meeting.

There is no quorum at this meeting and resolutions are passed by a simple majority of the votes cast.

Shareholders who are not able to attend the captioned extraordinary general meeting, are requested to execute a power of attorney and return it to the registered office prior to the date of the meeting.

February 1996.

II (00355/644/19)

*By order of the Board of Directors.*

**I.T.O.C. S.A., INTERNATIONAL TRANSLATORS ORGANIZERS & CONSULTANTS,****Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 88, rue de la Semois.  
R. C. Luxembourg B 36.126.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 29 février 1996 à 8.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Démission / révocation des administrateurs actuels;
2. Délibération sur les poursuites judiciaires à leur encontre;
3. Election d'un nouveau conseil d'administration;
4. Autorisation au conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires, ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs membres du conseil;
5. Divers.

Pour prendre part à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs certificats d'actions 5 (cinq) jours francs avant l'assemblée au siège social.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

I.T.O.C. S.A.

R. Gaasch

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

II (00433/000/26)

*Administrateur provisoire*